



Conseil communautaire

Procès-verbal des délibérations du jeudi 24 avril 2014 à 18h30

Foyer socio-culturel de Flavigny-sur-Moselle

Étaient présent(e)s : Guy **BERNARD** _ Mireille **BESOZZI** (délibérations 2014_42 à 2014_46) _ Stéphane **BOEGLIN** _ Xavier **BOUSSERT** _ François **BRAND** (délibérations 2014_42 à 2014_46) _ Jean-Marie **BUTIN** _ Pascal **DURAND** _ Gérard **FONTAINE** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Denis **GARDEL** _ Martine **GEORGES-POMMIER** _ Delphine **GILAIN** _ Dominique **GOEPFER** _ Michel **GRILLOT** _ Claude **GUIDAT** _ Christophe **HANU** _ Francis **HESS** _ Marie-Louise **KADOK** _ Laurence **KRETZER** _ Daniel **LAGRANGE** _ Sandrine **LAMBERT** _ Jean **LOPES** _ Philippe **MARCHAND** _ Catherine **NOEL** _ Audrey **NORMAND** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Dominique **RAVEY** _ Richard **RENAUDIN** _ Bernard **ROUILLON** _ Pascal **SCHNEIDER** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Ismail **TAHTACI** _ Etienne **THIL** _ Hervé **TILLARD** _ Jean-Paul **VINCHELIN** _ Florence **WAZYLEZUCK**

Étaient excusé(e)s : Mireille **BESOZZI** (procuration à Pascal **SCHNEIDER**-délibérations 2014_47 à 2014_51) _ François **BRAND** (procuration à Delphine **GILAIN**-délibérations 2014_47 à 2014_51) _ Patrick **CHARPENTIER** (procuration à Francis **HESS**) _ Christian **FRA** (procuration à Xavier **BOUSSERT**) _ Chantal **GERBELLI** (procuration à Daniel **LAGRANGE**) _ Maryline **GEORGES-BERNARD** (procuration à Guy **BERNARD**) _ Anne-Lise **HENRY** (procuration à Bernard **ROUILLON**) _ Marie-Noëlle **PERRIN** _ Michel **RAOULT** (procuration à Marie-Louise **KADOK**) _ Lydie **ROUYER** (procuration à Hervé **TILLARD**) _ Thierry **WEYER**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	18 avril 2014
<u>Date d'affichage</u> :	2 mai 2014
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	45
<u>Nombre de présents</u> :	37 (délibérations 2014_42 à 2014_46) 35 (délibérations 2014_47 à 2014_51)
<u>Nombre de votants</u> :	44 (délibérations 2014_42 à 2014_48 et 2014_51) 42 (délibération 2014_49) 43 (délibération 2014_50)
<u>Secrétaire de séance</u> :	Dominique RAVEY

Le président ouvre la séance à 18h30, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. **Affaires et communications diverses**
2. **Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 15 avril 2014**
3. **Désignation d'un secrétaire de séance**

4. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2014_ 42	Institutions et vie politique	Organisation du fonctionnement de la CCMM, constitution des commissions
2014_ 43	Institutions et vie politique	Délégations au bureau et au président
2014_ 44	Institutions et vie politique	Représentation au sein des différentes instances
2014_ 45	Institutions et vie politique	Composition de la commission d'appel d'offres
2014_ 46	Institutions et vie politique	Indemnités
2014_ 47	Finances	Débat d'orientation budgétaire
2014_ 48	Finances	Adoption des taux de fiscalité locale
2014_ 49	Cohésion sociale - Finances	Garantie d'emprunt – ferme de la Faisanderie
2014_ 50	Aménagement du territoire Développement économique Cohésion sociale Finances	Parc d'activités du Breuil – note de conjoncture
2014_ 51	Environnement	Gestion des certificats d'économie d'énergie

1. Affaires et communications diverses

1. procurations-absences au conseil
2. attestation envoi convocation au conseil communautaire de manière dématérialisée
3. Accès au site internet CCMM

<http://www.cc-mosellemadon.fr/>
→ INTRANET

Identifiant élus
Mot de passe : infocmm

4. Calendrier des réunions :

Calendrier réunions bureaux et conseils

		Bureaux	Conférences des maires	Conseils à 18h30	
		à 18h00	Espace Ariane		
2014	AVRIL/MAI	mardi 29 avril		jeudi 15 mai	CHAVIGNY
	JUIN	jeudi 5 juin		jeudi 19 juin	FROLOIS
	JUILLET	jeudi 3 juillet		jeudi 10 juillet	MAIZIERES???

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 15 avril 2014

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

3. Désignation d'un secrétaire de séance

Dominique RAVEY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

4. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2014_42

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Organisation du fonctionnement de la CCMM, constitution des commissions

Dans le prolongement de l'installation du bureau communautaire, le conseil est appelé à créer les commissions, au sein desquelles les communes désigneront leurs représentants (conseillers communautaires et/ou municipaux).

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

crée les commissions :

1. Développement économique
2. Transports
3. Cohésion sociale
4. Culture et citoyenneté
5. Habitat
6. Environnement
7. Equipements et réseaux

invite les élus communautaires et municipaux à s'inscrire dans ces commissions, afin que chaque commission comprenne au moins un représentant par commune, et que chaque élu municipal participe à au moins une instance de travail de la communauté

crée une commission finances dans laquelle siègent, pour chaque commune, le maire et l'adjoint chargé des finances, ou à défaut un autre élu désigné par le maire

DÉLIBÉRATION N° 2014_43

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Délégations au bureau et au président

Pour garantir l'efficacité d'une collectivité de la taille de la CCMM, il est indispensable que le conseil délègue une partie de ses attributions au président et au bureau.

L'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales autorise le conseil à déléguer au président ou au bureau toute matière sauf budget, fiscalité, statuts, adhésion à un établissement public de coopération intercommunale, délégation d'un service public.

Il est proposé de reconduire les délégations en vigueur lors du précédent mandat.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

Délègue à Monsieur Filipe PINHO, président, et pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

- 1°/ arrêter ou de modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires
 - 2°/ prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés des travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 50 000 HT, ainsi que les avenants desdits marchés, lorsque les crédits sont prévus au budget
 - 3°/ décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans
 - 4°/ passer les contrats d'assurance
 - 5°/ créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires
 - 6°/ accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges
 - 7°/ décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 euros
 - 8°/ fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires avoués, huissiers de justice et experts
 - 9°/ fixer, dans les limites de l'estimation de France Domaine, le montant des offres de la communauté de communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
 - 10°/ intenter au nom de la communauté de communes, dans toute affaire relevant des compétences communautaires, les actions en justice ou défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, auprès de toute juridiction
 - 11°/ régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires
 - 12°/ procéder, dans la limite des crédits d'emprunt inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires.
- Au titre de cet article, le président pourra notamment :
- procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, et plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
 - procéder à des opérations de couverture des risques de taux et de change permettant une amélioration de la gestion des emprunts.
- 13°/ prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et en ce qui concerne les régies sans personnalité morale dans les conditions du a) de l'article 2221-5-1 du code général des collectivités territoriales sous réserve des dispositions du c) de ce même article et passer à cet effet les actes nécessaires.

Le président pourra conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus et pourra procéder au renouvellement ou à la résiliation du placement.

- 14°/ procéder au recrutement et à la nomination d'agents non titulaires dans tous les cas prévus par la loi :
- remplacement momentané de titulaires (temps partiel, congé maladie, congé de maternité, congé parental, autres motifs d'absence...)
 - besoin saisonnier,
 - besoin occasionnel,
 - nécessité de faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an (trois ans pour les agents de catégorie A) à la vacance d'un emploi qui ne peut pas être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la loi
- 15°/ signer tout contrat de prestation de services relatif à l'intervention d'agents de la collectivité avec tout organisme de formation, et procéder au recouvrement de l'indemnisation fixée par ledit contrat.

Délègue au bureau dans son ensemble, et pour la durée du mandat, les attributions suivantes :

- 1°/ prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés des travaux, de fournitures et de services d'un montant compris entre 50 000 HT et 207 000 € HT, lorsque les crédits sont prévus au budget, ainsi que les avenants desdits marchés et les marchés de maîtrise d'œuvre relatives aux opérations approuvées par le conseil communautaire
- 2°/ formuler les demandes de subventions auprès de tout financeur potentiel
- 3°/ adopter diverses mesures diverses à caractère administratif et financier : acceptation d'indemnités de sinistres, détermination de la durée d'amortissement des biens, répartition de charges (notamment de personnel) entre les différents budgets de la CCMM, admissions en non-valeur
- 4°/ approuver les conventions d'occupation du domaine public ou de servitudes
- 5°/ exercer les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, lorsque la communauté de communes en est délégataire
- 6°/ fixer les tarifs des droits prévus au profit de la communauté de communes qui n'ont pas un caractère fiscal et ne relèvent pas de la tarification des services de l'eau et de l'assainissement
- 7°/ approuver les baux, conventions d'occupations et tout document relatif aux conditions de mise à disposition des bâtiments communautaires, notamment dans le domaine du développement économique
- 8°/ attribuer les subventions dans le cadre de la politique d'habitat
- 9°/ procéder à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et passer à cet effet les actes nécessaires
- 10°/ procéder, le cas échéant, au remboursement des frais engagés par les élus lorsqu'ils exécutent des mandats spéciaux

DÉLIBÉRATION N° 2014_44

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Représentation au sein des différentes instances

La CCMM adhère à un certain nombre d'organismes : syndicats mixtes, syndicats intercommunaux ou associations. Suite au renouvellement municipal, le conseil est appelé à désigner les représentants de la communauté au sein de ces différentes instances, selon les modalités prévues par leurs statuts respectifs.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

désigne comme suit ses représentants :

Représentants CCMM au sein des différentes instances

	Organisme		Représentants	
			Titulaires	Suppléants
ADCF	Assemblée des communautés de France (ADCF)	1	Filipe PINHO	
ADM 54	Association des maires de Meurthe-et-Moselle	1	Filipe PINHO	
ADSN	Association de développement du sud nancéen (ADSN)	1	Hervé TILLARD	2 Filipe PINHO Jean-Luc FONTAINE
AIRLORRAINE	AIRLORRAINE	1	Audrey NORMAND	
BOUCLES	Association des boucles de la Moselle	2	Marie-Lou KADOK Xavier BOUSSERT	
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)	1	Pascal SCHNEIDER	
CLECT	Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)		Président et l'ensemble des maires <i>Les membres du bureau non maires siègent avec voix consultative En cas d'absence, le maire peut se faire représenter par un élu municipal</i>	
CNAS	Comité nationale d'action sociale (CNAS)	1	Filipe PINHO	
COLLEGES	Conseil d'administration du collège Jules Ferry	1	Daniel LAGRANGE	
	Conseil d'administration du collège Jacques Callot	1	Marie-Laure SIEGEL	
CPL	Carrefour des pays lorrains	1	Filipe PINHO	1 Audrey NORMAND
EPTB	Etablissement Public Territorial de Bassin Meurthe et Madon	1	Filipe PINHO	1 Bernard ROUILLON
GAL	Comité de programmation du GAL (groupe d'action locale) Terres de Lorraine	1	Jean-Luc FONTAINE	1 Marie-Lou KADOK
LYCEE	Conseil d'administration du lycée professionnel régional "La Tournelle"	1	Marie-Laure SIEGEL	
Maison du Tourisme	Maison du tourisme Tulois, Saintois et Boucle de la Moselle		Conseil d'Administration	
		3	Marie-Lou KADOK Xavier BOUSSERT Thierry WEYER	2 Audrey NORMAND Daniel LAGRANGE
		1	Bureau (parmis les 5)	
Mission locale Terres de Lorraine	Mission locale Terres de Lorraine	2	Hervé TILLARD Marie-Laure SIEGEL	2 Sandrine LAMBERT Marie-Lou KADOK
MEEF	Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation en pays Terres de Lorraine (MEEF)	2	Hervé TILLARD Jean-Luc FONTAINE	
PAYS	Pays Terres de Lorraine	3	Filipe PINHO Hervé TILLARD Pascal SCHNEIDER	
PDALPD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées	1	Pascal SCHNEIDER	
PFIL Initiative Terres de Lorraine	PFIL Initiative Terres de Lorraine	1	Hervé TILLARD	1 Jean-Luc FONTAINE
SCOT	Syndicat mixte de gestion du SCOT du sud Meurthe-et-Moselle	5	Filipe PINHO Hervé TILLARD Audrey NORMAND Pascal SCHNEIDER Jean LOPES	3 Marie-Laure SIEGEL Jean-Luc FONTAINE Etienne THIL
SDAA 54	Syndicat départemental d'assainissement autonome de Meurthe-et-Moselle	1	Stéphane BOEGLIN	1 Daniel LAGRANGE
SDE 54	Syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle	4	Audrey NORMAND Etienne THIL Patrick POTTS Daniel LAGRANGE	4 Thierry WEYER Christophe HANU Jean LOPES Denis GARDEL
SIE de Pulligny	Syndicat des eaux de Pulligny	4	Denis GARDEL François PETITDEMANGE Stéphane BOEGLIN Bernard ROUILLON	4 Daniel LAGRANGE Jean-Marie BUTIN Jean-Luc DUSSAUCY Thierry WEYER
SMS de Bayon	Syndicat mixte scolaire de Bayon	1	Dominique RAVEY	1 Marie-Claude CARDOT
SPL COVALOM	Société publique locale COVALOM	7	Etienne THIL Audrey NORMAND Patrick POTTS Jean-Marie BUTIN Bernard ROUILLON Daniel LAGRANGE Ismail TAHTACI	

DÉLIBÉRATION N° 2014_45

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Composition de la commission d'appel d'offres

En application de l'article 22-I-5^e du code des marchés publics, le conseil procède à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO). En plus du président de la communauté, qui préside de droit la CAO, celle-ci comprend 5 titulaires et 5 suppléants. Le cas échéant, l'élection a lieu selon la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

désigne :

Membres titulaires :

- **Daniel LAGRANGE**
- **Jean-Marie BUTIN**
- **Patrick POTTS**
- **Stéphane BOEGLIN**
- **Denis GARDEL**

Membres suppléants

- **Etienne THIL**
- **Bernard ROUILLON**
- **Sandrine LAMBERT**
- **Thierry WEYER**
- **Richard RENAUDIN**

DÉLIBÉRATION N° 2014_46

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Indemnités

Comme à chaque début de mandat, il convient de fixer les indemnités applicables au président et aux vice-présidents, étant précisé que, dans l'état actuel de la législation, les communautés de communes (à la différence des communes et des communautés urbaines ou d'agglomération) n'ont pas la possibilité d'indemniser les conseillers délégués.

Conformément à la nouvelle législation sur le nombre de vice-présidents, l'enveloppe annuelle allouée aux indemnités diminue de 21 000 €.

Dans ce cadre, il est proposé une modulation voisine de celle appliquée lors du précédent mandat, c'est-à-dire 14.23% de l'indice 1015 pour les vice-présidents (540 € brut par mois) ; 23.24% pour les vice-présidents de pôle (883 €) ; 60 % pour le président (2280 €).

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

arrête comme suit le montant des indemnités de fonction des membres du bureau applicables à compter du 16 avril 2014 :

FONCTION	TAUX	INDEMNITE BRUTE	
		Annuelle	Mensuelle
Président	60,00%	27 370,58 €	2 280,87 €
1er vice-président(e)	23,24%	10 601,54 €	883,46 €
2ème vice-président(e)	23,24%	10 601,54 €	883,46 €
3ème vice-président(e)	23,24%	10 601,54 €	883,46 €
4ème vice-président(e)	23,24%	10 601,54 €	883,46 €
5ème vice-président(e)	23,24%	10 601,54 €	883,46 €
6ème vice-président(e)	14,23%	6 491,39 €	540,95 €
7ème vice-président(e)	14,23%	6 491,39 €	540,95 €
8ème vice-président(e)	14,23%	6 491,39 €	540,95 €
9ème vice-président(e)	14,23%	6 491,39 €	540,95 €
10ème vice-président(e)	14,23%	6 491,39 €	540,95 €
11ème vice-président(e)	14,23%	6 491,39 €	540,95 €
12ème vice-président(e)	14,23%	6 491,39 €	540,95 €
13ème vice-président(e)	14,23%	6 491,39 €	540,95 €
TOTAL ANNUEL		132 309,37 €	11 025,77 €

DÉLIBÉRATION N° 2014_47

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Débat d'orientation budgétaire

En réponse à Richard Renaudin, Filipe Pinho confirme que les comptes administratifs 2013 et budgets primitifs 2014 seront envoyés aux élus avant le conseil du 15 mai prochain.

Claude Guidat demande si le dispositif de transports sera remis à plat.

Pour Filipe Pinho, la création d'une autorité de transports unique, organisant les déplacements sur un périmètre plus large que l'agglomération nancéenne, est un enjeu fort des mois à venir. Il a noté que le nouveau président du conseil général a évoqué cette perspective dans son premier discours. Donc une remise à plat du réseau T'MM est incontournable.

Hervé Tillard complète en soulignant que dans tous les cas l'extension du périmètre impose de refondre le dispositif actuel. Un travail d'étude est engagé pour croiser les besoins des exprimés par les communes avec les enseignements de l'enquête ménages déplacements réalisée sous pilotage du Grand Nancy. Sur un plan plus large, il est clair que la situation actuelle, avec 11 autorités organisatrices pour 500 000 habitants, n'est pas satisfaisante.

Aux yeux de Jean-Paul Vinchelin, l'orientation budgétaire est un temps intéressant. Il souhaite que comme dans le précédent mandat, les élus puissent se projeter dans une perspective pluriannuelle. Aujourd'hui le total des budgets de la CCMM avoisine les 35 millions d'euros. Il souscrit tout à fait à la proposition d'une analyse consolidée des budgets des communes et de la CC. La précédente démarche de ce type a fait apparaître des contrastes à l'intérieur du territoire, certaines communes se situant par exemple nettement en-dessous de la moyenne d'imposition de leur strate. S'agissant de l'assainissement, la CCMM ne pouvait pas renoncer aux subventions de l'agence de l'eau et du conseil général pour réaliser dans un dernier contrat pluriannuel des travaux qui lui auraient de toute façon été imposés, et permettent de faire fonctionner la station d'épuration. Sur les transports, il préconise une discussion ouverte sur les modes de transports les mieux adaptés au milieu, urbain ou plus rural. Il est d'accord pour avancer maintenant avec les territoires voisins, mais en veillant à ne pas payer les charges engagés par d'autres... Il souhaite par ailleurs que la gendarmerie et ses logements restent bien situés à Neuves-Maisons.

Guy Bernard demande, dans la mesure où les transports sont remis à plat, d'étudier une liaison entre les Clairs Chênes et le CHU.

Hervé Tillard indique que cette liaison est étudiée depuis 8 ans. A ce jour la communauté urbaine n'accepte pas que les bus de Moselle et Madon sortent de leur territoire. C'est tout l'enjeu de la remise à plat complète à l'échelle de l'aire urbaine, pour mettre fin aux aberrations liées aux limites administratives. Néanmoins la CCMM enfreint déjà la limite avec le dispositif T'MM+, qui accepte de déposer des usagers devant le CHU.

Sur les transports, Filipe Pinho croit à une action très rapide, dès les semaines à venir, avant les élections régionales et cantonales prévues en 2015. D'une manière concrète, l'enjeu sera de penser des transports et un aménagement correspondant aux besoins des usagers. Il est paradoxal qu'aujourd'hui les transports desservent les centres urbains, et qu'on persiste à aménager des zones commerciales en périphérie, très mal adaptées aux transports collectifs. Il faut également dépasser le simple raccordement à la frange de l'agglomération, et s'interroger sur les moyens de relier aisément des destinations comme Metz. La gendarmerie est un vrai enjeu, pour les conditions de travail des gendarmes et l'accueil des usagers. Toutefois il refuse que des impôts locaux soient amenés à contribuer au logement des agents de l'Etat. L'opération envisagée, en partenariat avec un opérateur privé par le biais d'un bail emphytéotique administratif, doit être neutre pour la CCMM. Le moment venu il sera sans doute nécessaire de rencontrer le cabinet du ministre de l'intérieur.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

confirme que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2014 a eu lieu le 24 avril 2014, en vue du vote des budgets primitifs prévu lors du conseil communautaire du 15 mai 2013.

DÉLIBÉRATION N° 2014_48

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Adoption des taux de fiscalité locale

Conformément aux orientations du DOB, le conseil est appelé à adopter les taux de la fiscalité locale, inchangés par rapport à 2013.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

fixe les taux de fiscalité locale pour l'année 2014 comme suit :

	Bases 2014	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	36 345 000 €	10,36%	3 765 342 €
Taxe foncier bâti	28 302 000 €	0,45%	127 359 €
Taxe foncier non bâti	427 900 €	1,78%	7 617 €
Cotisation foncière des entreprises	8 821 801 €	24,16%	2 131 347 €
CFE Marthemont*	2 300 €	20,04%	461 €
CFE Pierreville*	10 351 €	22,67%	2 347 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	25 025 762 €	8,92%	2 232 298 €

**différence de taux due au lissage progressif suite à l'intégration de la commune à la CCMM*

DÉLIBÉRATION N° 2014_49

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Garantie d'emprunt – ferme de la Faisanderie

Située à Bainville sur Madon, la ferme de la Faisanderie a été créée en 2004 avec le soutien de l'Etat, du conseil régional de Lorraine, le conseil général de Meurthe et Moselle et la communauté de communes Moselle et Madon. Elle regroupe un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) et un chantier d'insertion par l'activité économique. Elle vise à permettre aux personnes en difficulté sociale et professionnelle et aux personnes handicapées psychiques de mettre au cœur de leur projet de vie, une vie professionnelle, et de donner au travail son rôle de réhabilitation psychosociale, de reconnaissance sociale et d'émancipation.

A cet effet, la ferme de la Faisanderie a développé une activité d'élevage de volailles et de petits gibiers. Elle réalise la transformation des produits et développe une activité de traiteur (lunch, plateaux repas) sans compter la vente directe des volailles et gibiers.

L'obtention de 15 places supplémentaires en ESAT (30 au total) et les besoins exprimés par ses partenaires économiques et ses clients amènent l'association à s'engager dans une 2^{ème} phase de développement la création d'une ferme auberge autour des axes suivants :

- Accueil de séminaires professionnels
- Accueil de bus de touristes (60 places), capacité qui existe très peu dans le sud nancéen.

Le démarrage de la construction est prévu en automne 2014. Le coût global de l'opération est de l'ordre de 1 million d'euros. L'association va contracter un emprunt de 500 000 € sur 20 ans, dont le remboursement est gagé par l'augmentation, à due concurrence du remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt, du coût à la place alloué à l'établissement par l'agence régionale de santé (ARS).

Elle sollicite la garantie des collectivités. Par délibération du 22 avril dernier, le conseil général a donné son accord pour une garantie à hauteur de 50% ; il est proposé que la CCMM garantisse la part restante.

En réponse à Richard Renaudin, Filipe Pinho précise les autres financeurs de l'opération (région, département, comité national de coopération action handicap, autofinancement à hauteur de 236 000 €...)

En réponse à Dominique Ravey, il précise que la ferme de la Faisanderie est une émanation de l'APAJH, et qu'elle n'assure pas d'hébergement.

Jean-Paul Vinchelin indique que l'association a connu un moment difficile, mais qu'elle s'est bien redressée. Le projet est travaillé depuis 4 ans, et fait l'objet d'un partenariat fort.

Claude Guidat propose que le conseil se réunisse à la Ferme, de manière à ce que les élus découvrent la structure.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

accorde sa garantie à l'association la Ferme de la Faisanderie, sise chemin le Comte à Bainville-sur-Madon, à hauteur de 50%, soit 250 000 €, d'un emprunt destiné à la construction d'une auberge, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Etablissement bancaire : Caisse d'épargne
- Montant : 500 000 €
- Taux fixe : 3.57 %
- Durée : 20 ans
- Frais de dossier : 1500 €

s'engage, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'épargne, à se substituer à l'association la Ferme de la Faisanderie pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressource nécessaire à ce règlement.

autorise le président à intervenir au nom de la communauté de communes aux contrats de prêts passés entre la Caisse d'Epargne et l'emprunteur.

Richard RENAUDIN et Hervé TILLARD ne participent pas au vote

DÉLIBÉRATION N° 2014_50

Rapporteur :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :

Parc d'activités du Breuil – note de conjoncture

Le parc d'activités du Breuil à Messein a été aménagé et commercialisé par le biais d'une concession confiée à la société d'économie mixte Solorem. La concession touche à sa fin, toutes les parcelles étant commercialisées, et les derniers travaux de voirie définitive étant en cours. Chaque année le concessionnaire établit une note de conjoncture, ci-jointe, que le conseil est appelé à ratifier.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve la note de conjoncture 2012 établie par SOLOREM au titre de la concession d'aménagement du parc d'activités du Breuil.

Richard RENAUDIN ne participe pas au vote

DÉLIBÉRATION N° 2014_51

Rapporteur :

Audrey NORMAND - Vice-présidente chargée de l'environnement, de l'écologie, des espaces naturels

Objet :

Gestion des certificats d'économie d'énergie

Lorsqu'une collectivité engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il lui est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'énergie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées ou spécifiques, la CCMM peut bénéficier de Certificats d'Economie d'Energie délivrés par l'Etat. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets communautaires.

Pour déposer un dossier et obtenir des CEE, il est nécessaire d'atteindre le seuil des 20 GWHCUMAC et une expertise est nécessaire sur la nature des travaux éligibles.

Le syndicat départemental d'électricité (SDE54) a mis en place une procédure destinée à organiser un groupement de collecte des CEE et ainsi permettre aux collectivités, notamment les plus petites, de bénéficier du dispositif.

La CCMM adhère au dispositif pour la précédente période arrivant à échéance au 31/12/2013. Pour continuer à en bénéficier, il convient de signer une nouvelle convention qui couvre la troisième période courant jusque fin 2017.

Une fois les CEE obtenus, le SDE54 reversera à la collectivité la prime correspondant à la valorisation des certificats déduction faite des frais de gestion supportés par le SDE54 fixés dans la convention, soit 10%.

Il est proposé de renouveler l'adhésion à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Economie d'Energie par le SDE54 pour la troisième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2017.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

renouvelle son adhésion à la départementale pour le regroupement des Certificats d'Economie d'Energie par le SDE54 pour la troisième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2017.

autorise le président à signer la convention qui liera la CCMM au SDE ainsi que toute pièce afférente.

La secrétaire,

Le président,

Dominique RAVEY.

Filipe PINHO.

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2014_ 42	Institutions et vie politique	Organisation du fonctionnement de la CCMM, constitution des commissions
2014_ 43	Institutions et vie politique	Délégations au bureau et au président
2014_ 44	Institutions et vie politique	Représentation au sein des différentes instances
2014_ 45	Institutions et vie politique	Composition de la commission d'appel d'offres
2014_ 46	Institutions et vie politique	Indemnités
2014_ 47	Finances	Débat d'orientation budgétaire
2014_ 48	Finances	Adoption des taux de fiscalité locale
2014_ 49	Cohésion sociale - Finances	Garantie d'emprunt – ferme de la Faisanderie
2014_ 50	Aménagement du territoire Développement économique Cohésion sociale Finances	Parc d'activités du Breuil – note de conjoncture
2014_ 51	Environnement	Gestion des certificats d'économie d'énergie

Signatures

Guy	BERNARD		Catherine	NOEL	
Mireille	BESOZZI		Audrey	NORMAND	
Stéphane	BOEGLIN		Marie-Noëlle	PERRIN	
Xavier	BOUSSERT		Filipe	PINHO	
François	BRAND		Patrick	POTTS	
Jean-Marie	BUTIN		Michel	RAOULT	Procuration à Marie-Louise KADOK
Patrick	CHARPENTIER	Procuration à Francis HESS	Dominique	RAVEY	
Pascal	DURAND		Richard	RENAUDIN	
Gérard	FONTAINE		Bernard	ROUILLON	
Jean-Luc	FONTAINE		Lydie	ROUYER	Procuration à Hervé TILLARD
Christian	FRA	Procuration à Xavier BOUSSERT	Pascal	SCHNEIDER	
Denis	GARDEL		Marie-Laure	SIEGEL	
Maryline	GEORGES-BERNARD	Procuration à Guy BERNARD	Ismail	TAHTACI	
Martine	GEORGES-POMMIER		Etienne	THIL	
Chantal	GERBELLI	Procuration à Daniel LAGRANGE	Hervé	TILLARD	
Delphine	GILAIN		Jean-Paul	VINCHELIN	
Dominique	GOEPFER		Florence	WAZYLEZUCK	
Michel	GRILLOT		Thierry	WEYER	Excusé
Claude	GUIDAT		Suppléants		
Christophe	HANU		Bernard	ANDRE*	
Anne-Lise	HENRY	Procuration à Bernard ROUILLON	Thierry	BARATEAU*	
Francis	HESS		Bénédicte	FLORENTIN*	
Marie-Louise	KADOK		Valentin	GOBETTI*	
Laurence	KRETZER		Arnaud	GOIN*	
Daniel	LAGRANGE		James	HARDEL*	
Sandrine	LAMBERT		Philippe	MARCHAND*	Présent
Jean	LOPES		André	POIRSON*	

* Suppléant-e : ne signer que si titulaire absent

